

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Vendredi 20 janvier à 20H00**

**L'an deux mille vingt-trois le vingt janvier à vingt heures**, le Conseil municipal de la commune de Genillé dûment convoqué le 16 janvier 2023, s'est réuni en session **ordinaire** en la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier FLAMAN, Maire.

**Membres présents** : Mesdames et Messieurs Bernard BALLU, Alexandra BODARD, Emmanuel BOURGEOULT, Katia BOURREAU, Pascal DUPONT, Sébastien FAVRE BONVIN, Olivier FLAMAN, Francis GAUTHIER, Charles Bernard GLIKSOHN, Jean-Jacques HERVET, Béatrice KERGOURLAY, Catherine MERLET, Christophe MEUNIER, Nathalie RENARD, Rolande ROUCHE.

**Absents excusés** : Henry MARCHAIS, Laurence MARINIER, Aline VERMEULEN, Johan VETEAU,

**Procuration de vote** : Henry MARCHAIS à Catherine MERLET, Laurence MARINIER à Katia BOURREAU, Aline VERMEULEN à Alexandra BODARD, Johan VETEAU à Bernard BALLU.

**Secrétaire de séance** : Charles Bernard GLIKSOHN

Monsieur le maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du vendredi 20 décembre 2022. Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2023-01 Délibération instituant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires**

Le Maire rappelle à l'assemblée que, les agents publics peuvent être amenés à effectuer, à la demande du chef de service ou de l'autorité territoriale, des heures supplémentaires.

Conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, ces heures, effectuées en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail, peuvent donner lieu soit à récupération, soit à indemnisation sous forme d'I.H.T.S.

Afin de se laisser la possibilité d'indemniser ces heures si les nécessités de service l'exigent, **le Maire propose à l'assemblée** d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) dans les conditions suivantes :

- Les I.H.T.S. sont versées dans le cadre de la réalisation effective d'heures supplémentaires ne

donnant pas lieu à un repos compensateur, effectuées à la demande du chef de service ou de l'autorité territoriale dès qu'il y a dépassement des bornes horaires, telles que prévues par la délibération du 25 février 2022 portant adoption de l'aménagement et la réduction du temps de travail et définies par le cycle de travail.

- Elles concernent les fonctionnaires (titulaires et stagiaires) et les contractuels de droit public de catégorie C et B, relevant des cadres d'emplois cités ci-dessous et occupants les emplois suivants :

<b>Filière</b>	<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Emplois</b>
Technique	Adjoints techniques	Agent technique polyvalent
		Agent faisant fonction d'ATSEM
		Agent d'entretien
		Agent de restauration collective polyvalent
Administrative	Adjoint administratifs	Agent faisant fonction de secrétaire de mairie
		Agent administratif polyvalent
Médico-sociale	ATSEM	ATSEM
Animation	Adjoint d'animation	Agent de garderie-périscolaire et pause méridienne

- Le nombre d'heures supplémentaires pouvant être effectuées et indemnisées est limité à 25 par mois et par agent.
- L'indemnisation des heures supplémentaires se fera comme suit:

$$\text{Taux horaire} = \frac{\text{Traitement brut annuel de l'agent (+ NBI le cas échéant)}}{1820}$$

Ce taux horaire sera multiplié par 1,25 pour les 14 premières heures, puis par 1,27 pour les heures suivantes.

Les heures effectuées entre 22 heures et 7 heures sont considérées comme travail supplémentaire de nuit et sont majorées de 100 %.

Les heures effectuées un dimanche ou un jour férié sont quant à elles majorées des 2/3.

En cas de récupération, le temps accordé à un agent est égal à la durée des travaux supplémentaires effectués. Une majoration de nuit, dimanche ou jours fériés sera appliquée dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération.

- Les agents à temps partiel peuvent bénéficier du versement d'IHTS, la méthode de calcul du taux horaire étant la même que celle évoquée ci-dessus. Cependant, conformément à l'article 3 du décret n°82-624 du 20 juillet 1982, aucune majoration ne pourra être appliquée.

De plus, le nombre maximum d'heures supplémentaires qu'un agent à temps partiel peut effectuer est proratisé, en multipliant 25 par la quotité du temps partiel accordé.

- Pour les agents à temps non complet, les heures effectuées en plus de celles prévues par la délibération créant le poste à temps non complet sont :
  - ➔ Des heures complémentaires, jusqu'à hauteur d'un temps complet
  - ➔ Des heures supplémentaires, au-delà de 35 heures hebdomadaires.

Les heures complémentaires seront rémunérées au taux horaire normal.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'adopter la proposition du Maire et d'instaurer les I.H.T.S. dans les conditions évoquées ci-dessus,

**Article 2** : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ** : l'unanimité des membres présents

## 2023-02 Plan de financement Agnès Sorel phase 2

Le Maire rappelle que deux phases étaient prévues initialement. La première phase était de démolir l'ancien dancing et effectuer le désamiantage. La seconde phase était d'effectuer les travaux du bâti et de l'aménagement intérieur.

Cependant, les conditions financières de nos budgets étant très fortement impactées par l'inflation, l'augmentation de la main d'œuvre non compensée et par l'explosion des tarifs énergie, le projet a été revu en trois phases :

**Phase 1 :** Les travaux de démolition de l'ancien dancing sont en cours et seront terminés sous peu.

**Phase 2 :** Reconstitution de la façade à l'identique et aménagement du rez-de-chaussée (salle et cuisine à minima), prévu pour 2023.

**Phase 3 :** Construction d'une cuisine dans le bâtiment intermédiaire et d'une salle ouverte sur les jardins. Cette phase est possible en 2024 si nos budgets résistent à l'inflation

Le maire présente le tableau du plan de financement de la PHASE 2 :

Dépenses en Euros HT		Recettes en Euros HT	
VRD gros œuvre maçonnerie	48 500,00 €	ETAT – DETR 50%	183 140,00 €
Végétalisation de la parcelle	44 800,00 €	FDSR – 30%	110 000,00 €
Charpente couverture	20 600,00 €		
Menuiserie extérieure y compris façade	33 100,00 €	Autofinancement HT	73 140,00 €
Menuiserie intérieure	18 200,00 €		
Platrerie peinture	45 355,00 €		
Sols et faïence	25 375,00 €		
Plomberie et sanitaire	55 100,00 €		
Electricité	40 250,00 €		
Etude	35 000,00€		
<b>TOTAL HT</b>	<b>366 280,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>366 280,00 €</b>

Bernard GLIKSOHN demande en quoi consiste la végétalisation de la parcelle ? Et s'interroge également sur les travaux de la cuisine, si la commune poursuit son investissement dans la phase 3, ces travaux à minima n'auront-ils pas été fait pour rien ?

Le maire répond que pour créer la liaison douce vers la Varenne, il est bien prévu de faire un premier aménagement des jardins avec un chemin piéton, sans attendre la phase 3.

Concernant la cuisine, nous avons demandé à l'architecte de prévoir l'évolution de la phase 3.

De plus, pour le chauffage il est prévu une installation géothermique qui pourrait aussi chauffer la Mairie. L'installation de la phase 2 sera conçue pour cette technique avec la pose d'une PAC pour attendre la phase 3.

Nathalie RENARD questionne sur l'étage du bâtiment. Le maire répond que la partie supérieure n'est pas dans le projet pour l'instant.

Catherine MERLET évoque le passage d'une personne en mairie il y a quelques mois. Celle-ci était intéressée par le bâtiment. Si un restaurateur souhaite venir et occuper les lieux est-ce possible ?  
Le maire confirme que la création d'événements culinaires est tout à fait dans le projet d'utilisation de cette salle.

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le plan de financement.

### **2023-03 Plan de financement pour le chauffage de la salle Rosine Deréan et la maison des associations**

Le Maire résume la situation actuelle concernant le chauffage de la salle des fêtes Rosine Deréan. Elle est aujourd'hui chauffée par une centrale à traitement d'air électrique en bon état qui date de 1994.  
La salle des associations contiguë, est chauffée par des radiateurs type « grille-pain ».

Ces bâtiments sont très importants pour la commune, mais ils sont clairement identifiés comme les plus importantes consommations électriques, ce qui devient insupportable avec l'augmentation des prix de l'électricité.

La Commune adhère au SIEIL pour sa fourniture électrique sans pouvoir bénéficier des principales mesures de protection tarifaire. Depuis le 1 janvier 2023 la commune a dû fermer la salle des associations et réduire au minimum l'utilisation de la salle Rosine Deréan.

Considérant que la crise de l'énergie sera durable, il a été décidé de rénover le système de chauffage de ces bâtiments pour en assurer le plein-emploi.

Après étude des différentes solutions (géothermie, utilisation de la PAC de la piscine, mise en réseau de la chaufferie bois de l'école), il apparaît que la proposition qui apporte la meilleure solution consiste à monter une chaufferie biomasse en caisson à proximité des bâtiments.

Le maire présente le tableau du plan de financement :

<b>Genillé projet chauffage salle des fêtes et maison des associations</b>			
<b>Option Chaufferie Bois</b>			
<b>Dépenses en Euros HT</b>		<b>Recettes en Euros HT</b>	
<b>Chauffage salle des fêtes</b>		COT ENR (ademe-région)	61 100,00 €
Dépose des installations de chauffage	950,00 €	45% sur partie éligible	
Bouteille casse pression	2 000,00 €		
Circuit régulé radiateurs	3 300,00 €	DSIL 50 %	138 075,00 €
Circuit régulé maison des associations	3 300,00 €		
Circuit batterie CTA	2 200,00 €	Autofinancement HT	76 975,00 €
Comptage thermiques	3 800,00 €		
Mise en service	1 300,00 €		
Réseaux hydrauliques, tubes et calorifuge	16 500,00 €		
Radiateurs salles annexes	3 400,00 €		
Dépose centrale de traitement d'air existante	2 200,00 €		
Centrale de traitement d'air	30 800,00 €		
Réseaux aérauliques calorifugés	12 800,00 €		
Armoire électrique , régulation raccordement	14 400,00 €		
<b>Sous-total</b>	<b>96 950,00 €</b>		
<b>Maison des associations</b>			
Dépose des installations de chauffage	1 100,00 €		
Réseau enterré	7 300,00 €		
Réseaux hydrauliques,	4 300,00 €		
Radiateurs	4 500,00 €		
<b>Sous-total</b>	<b>17 200,00 €</b>		
<b>Chaufferie bois</b>			
Chaufferie bois préfabriquée silo 70 KW	111 500,00 €		
Dalle béton	4 500,00 €		
Génie civil	5 400,00 €		
Réseau enterré	10 600,00 €		
Etude et assistance	30 000,00 €		
<b>Sous-total</b>	<b>162 000,00 €</b>		
<b>Total HT</b>	<b>276 150,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>276 150,00 €</b>

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le plan de financement.

Bernard GLIKSOHN demande si l'étude répond à la question initiale, c'est-à-dire une solution de chauffage optimale ?

Le maire répond que l'étude a été réalisée en modélisant le bâtiment en 3D comme présenté dans le document que tous les conseillers ont reçu, les calculs sont au plus proche, les plans seront affinés. Il ajoute que le bâtiment est suffisamment isolé pour installer une chaufferie. L'objectif étant d'aller au plus vite pour rendre accessible la salle en fin d'année 2023.

Bernard GLIKSOHN se questionne sur la fréquentation de la salle des fêtes ? A savoir si une association vient 2 heures le matin, puis une autre 1h l'après-midi, est ce que ce nouveau mode de chauffage sera réellement optimale ?

Le maire indique qu'une chaufferie à biomasse nécessite un temps de chauffe. Pour répondre à cette nécessité, les chaufferie biomasses sont installées avec un ballon tampon et un pilotage programmable.

Bernard GLIKSOHN demande les subventions que la commune pourrait obtenir ?

- COT-ENR ADEME, Région qui prend en charge la chaufferie et les réseaux,
- DSIL probablement repris par le fond vert dont nous n'avons pas encore les modalités,
- Le FEDER, un fond Européen.

Nathalie RENARD demande s'il est possible d'inclure le Club house ?

Oui c'est possible, il sera possible d'élargir l'utilisation de cette chaufferie vers le club house.

Francis GAUTHIER questionne sur l'emplacement de la chaufferie ?

Le caisson serait du même genre que celui existant à l'école. La position reste à confirmer. Il faudra de toute façon déposer un permis de construire en zone ABF.

### 2023-04 Modification des horaires de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 octobre 2022 portant sur l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Genillé.

Il demande au conseil municipal d'avancer l'heure d'extinction de l'éclairage public de 30 min le soir.

Bernard BALLU demande l'économie réalisée par ce changement d'heure ?

Le maire interroge Pascal Dupont et répond que nous n'avons pas le calcul exact.

D'autre part, Catherine MERLET en déduit qu'il n'y aura plus d'éclairage l'été.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 21h00 à 6h45 sur toute la commune.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

### 2023-05 Arrêt du jumelage avec URCUIT

Vu le courrier de la mairie d'Urcuit reçu le 15 février 2022, confirmé le 5 décembre 2022 ;

Considérant les différents échanges entre les comités de jumelage Genillé-Urcuit ;

Considérant que le conseil municipal d'Urcuit a proposé de mettre fin au jumelage entre nos communes ;

Le Conseil municipal de Genillé après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents **DECIDE** de mettre fin au jumelage avec Urcuit.

Francis GAUTHIER alerte l'assemblée sur le fait que beaucoup d'évènements ont été supprimés sur la commune (course cycliste, rallye, reflets d'octobre).

Le Maire répond que cette question aggravée par l'effet COVID, mérite une réflexion importante pour remotiver le bénévolat et pour donner la parole aux jeunes.

## **INFORMATIONS :**

- **Courrier de la CCLST pour les gens du voyage**

Le maire reprend le courrier dans lequel la commune est sollicitée pour prendre une position sur un éventuel terrain à mettre à disposition à la CCLST pour créer une aire de gens du voyage.

Le Maire rappelle les caractéristiques nécessaires d'une aire d'accueil :

- Compter une superficie minimum de 75m<sup>2</sup> par emplacement, soit pour 5 familles un terrain minimum de 375m<sup>2</sup>,
- Ne pas être en zone inondable,
- Être proche des réseaux eau, électrique et assainissement (ou déjà viabilisé),
- Être dans une zone constructible, zone U ou zone NGv,
- Favoriser un secteur ayant la possibilité d'accueillir des chevaux.

Le conseil évoque largement les possibilités des terrains de la commune et constate que les terrains qui pourraient répondre à cette demande sont tous en zone inondable ce qui avait été évoqué avec M. le Sous-Préfet lors de sa visite du printemps 2022.

En conclusion, aucun terrain ne rentre dans la totalité des critères d'accueil.

- **Courrier de demande de subvention de la MFR**

Le CFA MFEO de Sorigny sollicite la commune pour une aide financière pour un apprenant habitant notre commune et qui fréquente l'établissement.

Le conseil municipal répond négativement à cette demande.

- **Courrier de demande de subvention du CMA**

Le Campus des Métiers et de l'artisanat demande une subvention pour des actions éducatives. Huit jeunes Genillois sont en apprentissage à Joué-Lès-Tours.

Le conseil municipal refuse à 15 voix contre et 4 abstentions.

- **Point sur le budget de fonctionnement 2022**

Bernard GLIKSOHN prend la parole pour présenter un premier bilan sur le budget de fonctionnement 2022. Il reste quelques détails à vérifier mais M. le Maire a souhaité cette présentation au conseil pour montrer que le budget 2022 a été bien maîtrisé par rapport aux prévisions et que la commune peut aborder sereinement 2023 qui s'annonce plus compliquée à financer.

Plusieurs postes sur lesquels la commune a pu réaliser des économies :

- La facture électrique que nous avons réussi à réduire de 9000€ par rapport aux prévisions,
- Les commandes de produits d'entretien des locaux qui ont été optimisées et contrôlés,
- Gain sur les véhicules.



Francis GAUTHIER demande si ce bilan sera vérifié et approuvé par les autorités compétentes ?

Le maire confirme que ce budget sera officiellement validé par le conseil et par la DGFIP une fois les derniers chiffres validés.

Ce sont les économies et le bénéfice du fonctionnement qui financent nos investissements.

Bernard GLIKSOHN ajoute que la commune a moins investi par rapport à ce qui était prévu.

- **Actualités diverses**

Le maire prend la parole pour informer l'assemblée que trois sociétés ont déclaré à la Mairie faire des études sur le potentiel éolien de la Commune.

A ce jour, ce sont seulement des études sur le potentiel éolien, ce qui ne constitue en aucun cas un projet.

Bernard GLIKSOHN demande si le PLU autorise un projet éolien ?

Le maire répond que l'éolien n'est pas autorisé dans le PLU.

Francis GAUTHIER interroge sur l'opposition ou non de la commune si un projet émerge d'un particulier ?

Le Maire répond que la commune sera nécessairement informée si un projet se confirme et qu'il sera obligatoirement présenté au conseil qui donnera son avis, sans pouvoir s'y opposer (en attendant une nouvelle loi qui semble donner plus de pouvoir au Maire.)

### **TOUR DE TABLE :**

Alexandra BODARD demande l'avancée du projet sur les panneaux photovoltaïques ?

Un nouveau rendez-vous est convenu le 3 février avec la DDT et le porteur de projet.

Le maire a été contacté par la préfecture pour l'installation éventuelle d'un service de pièce d'identité et passeport. La préfecture fournit tout le matériel.

Ce sujet est en cours de réflexion, il doit être abordé avec le secrétariat de mairie afin d'évaluer la faisabilité ou non.

Info maire : Fuite sur circuit du chauffage à l'école. Remettre 100L d'eau chaque jour.

Katia BOURREAU questionne sur les illuminations de Noël qui n'ont pas toutes été ôtées ?

Il reste effectivement les illuminations appartenant à la commune, mais la nacelle n'étant pas disponible, le retrait est retardé.

Bernard BALLU a participé à la dispersion des cendres d'un défunt récemment, il évoque une difficulté de position pour une personne infirme. Il soumet l'installation d'un banc à proximité du jardin du souvenir.

Emmanuel BOURGEAULT répond qu'il existe un banc et qu'il est possible de le déplacer. Il annonce la pose du nouveau columbarium qui aura lieu mardi ou mercredi la semaine prochaine. De plus, il recense actuellement toutes les tombes afin de remettre en concordance le logiciel de gestion du cimetière et la réalité sur le terrain.

Enfin, le maire termine ce sujet par l'entretien des IFS, il faudra mettre en œuvre prochainement la décision déjà prise par le conseil.

Bernard BALLU interpelle sur l'affiche des horaires sur la porte de la mairie qui sont trop petits.

Le maire confirme et prend note de cette remarque.

Katia BOURREAU demande quelques nouvelles de la cantine.

Aujourd'hui on trouve un équilibre, les agents ont fait un gros effort. Une solution temporaire a été mise en place avec Bernadette AUROY. La question va se poser si on va jusqu'en juin à moins de trouver une autre solution aux prochaines vacances.

Le déficit l'an passé + les deux licenciements : la commune va participer pour renflouer.

La question du rapport avec les autres communes se pose, notamment sur le nombre d'enfants hors commune de Genillé. Une première interrogation sur la participation des communes a été faite auprès des autres maires, mais la réponse fut négative. Un rendez-vous est prévu la semaine prochaine avec les maires de Le Liège et de Céré-La-Ronde pour évoquer le partage des indemnités à rembourser et la prise en charge des frais de l'école.

Nathalie RENARD revient sur la réunion qui a eu lieu l'après-midi avec Gaëlle et les bénévoles de la médiathèque. Elle fait part des différentes remarques dont :

- Le problème de signalétique. Il faudrait mettre panneaux supplémentaires et aussi, faire un peu plus de communication.
- Une animation sur le potager va être mis en place avec la participation de l'association zéro déchets, les aînés et le serpent.
- Un projet de création d'un espace petite enfance afin de pouvoir recevoir le RAM (Relais Assistantes Maternelles) plus convenablement. Notamment avec la mise à disposition d'une table à langer dans WC, et la mise en place d'un espace avec des tapis pour les petits. Ce projet pourrait être financé par l'organisme PREMIERE PAGE.
- Deux bénévoles devraient rejoindre le groupe de bénévoles.

Catherine MERLET demande si le nombre d'adhésions a augmenté ?

Le nombre d'adhérents se maintient, il faudrait attirer les adolescents.

Francis GAUTHIER a été interpellé sur la dangerosité de la rampe de la passerelle sur la route de la Bourdillère.

Le Maire confirme que cette réparation est au programme du service technique

Le maire demande pour l'utilisation du panneau lumineux et de la page Facebook, si la commune doit diffuser les informations des autres communes ?

L'assemblée souhaite uniquement diffuser les activités communales.

Plus de questions ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23h02

Prochain conseil municipal prévu le vendredi 17 mars 2023 à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Bernard GLIKSOHN



Le président,

Olivier FLAMAN

